

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2008-044

R-3644-2007

1^{er} avril 2008

PRÉSENTS :

Gilles Boulianne
Richard Lasonde
Lucie Gervais

Régisseurs

Hydro-Québec
Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante

Décision approuvant les modifications aux Tarifs et Conditions du Distributeur découlant des décisions D-2008-028 et D-2008-042

Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2008-2009

Intervenants :

- Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec);
- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ);
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ);
- Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ);
- Énergie Brookfield Marketing inc. (EBMI);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Nation Naskapi de Kawawachikamach (NNK);
- Option consommateurs (OC);
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des consommateurs (UC);
- Union des municipalités du Québec (UMQ);
- Union des producteurs agricoles (UPA).

1. CONTEXTE

Le 12 mars 2008, la Régie de l'énergie (la Régie) approuve la grille tarifaire d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur) ainsi que le texte révisé des *Tarifs et conditions du Distributeur*, en vigueur au 1^{er} avril 2008 dans ses versions anglaise et française¹.

Dans le cadre du dossier relatif à la modification de certaines conditions de service, la Régie approuve respectivement les 6 et 28 mars 2008 les versions française et anglaise des *Conditions de service d'électricité*².

Le 31 mars 2008, le Distributeur apporte des modifications à certaines définitions du texte des tarifs afin d'assurer une harmonisation avec le nouveau texte des *Conditions de service d'électricité*. Il effectue également des corrections mineures au chapitre 12 des deux versions et aux chapitres 2 et 4 de la version anglaise.

Le Distributeur demande à la Régie d'approuver ces modifications compte tenu du caractère exceptionnel des modifications apportées au texte des *Conditions de service d'électricité* et de l'importance d'harmoniser celui-ci avec les *Tarifs et conditions du Distributeur*.

2. OPINION DE LA RÉGIE

La Régie a pris connaissance des modifications apportées et en est satisfaite.

Pour ces motifs,

¹ Décision D-2008-033, dossier R-3644-2007, 26 février 2008.

² Décisions D-2008-028, dossier R-3535-2004, 26 février 2008 et D-2008-042, dossier R-3535-2004, 28 mars 2008.

La Régie de l'énergie :

APPROUVE le texte des *Tarifs et conditions du Distributeur*, tel que révisé au 1^{er} avril 2008, produit sous la cote B-79-HQD-19, documents 2.1 et 2.2, dans ses versions anglaise et française.

Gilles Boulianne
Régisseur

Richard Lassonde
Régisseur

Lucie Gervais
Régisseur

Représentants :

- Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF de Québec) représentée par M^e Denis Falardeau;
- Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ) représentée par M. Jean-François Samray;
- Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité et Conseil de l'industrie forestière du Québec (AQCIE/CIFQ) représenté par M^e Pierre Pelletier;
- Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ) représentée par M^e Serge Cormier;
- Énergie Brookfield Marketing inc. (EBMI) représentée par M^e Paule Hamelin;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M^e Geneviève Paquet;
- Hydro-Québec représentée par M^e Éric Fraser;
- Nation Naskapi de Kawawachikamach (NNK) représentée par M. John Mameamskum et M. Paul F. Wilkinson;
- Option consommateurs (OC) représentée par M^e Stéphanie Lussier;
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) représenté par M^e Mathieu Drolet;
- Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ) représenté par M^e Franklin S. Gertler;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Union des consommateurs (UC) représentée par M^e Hélène Sicard;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin;
- Union des producteurs agricoles (UPA) représentée par M^e Marie-Andrée Hotte.